



Règlement Consignes de tri de la déchetterie Mobile

- Réservé aux particuliers
- Ne rien déposer sans la présence du gardien
- Quantité limitée à 0,5m³ ou un gros objet

Déchets acceptés :

- ✓ Bois (commode, chaise, étagère...)
- ✓ Ameublement multi-matériaux (matelas, fauteuil...)
- ✓ Petit électronique (micro-ondes, radio...)
- ✓ Gros électroménager (réfrigérateur, four...)
- ✓ Petits plastiques durs (caisse, tuyaux...)
- ✓ Petits métaux (casserole, robinet...)
- ✓ Piles, batteries et ampoules
- ✓ Petit tout venant non valorisable



Déchets interdits :

- Déchets du bâtiment (gravats, vitrage, plâtre, isolant...)
- Déchets non triés
- Déchets dangereux (peinture, bidons souillés...)
- Vêtements
- Pneus
- Non valorisables volumineux (moquette...)



Avec le soutien de



Infos :

04 92 23 12 63

e.musq@cc-paysdesecrins.com

www.cc-paysdesecrins.com